



PROGRAMME INDICATIF DE LA COOPERATION ITALIENNE
AU BURKINA FASO
2016-2018



Janvier 2017

Table des matières

| | |
|---|-----------------------------|
| 3. SOUTIEN AU PROCESSUS DE DEFINITION D'UN "DOCUMENT CONJOINT DE PROGRAMMATION" | 6 |
| 4. L'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE | 6 |
| 5. LA COOPERATION ITALIENNE AU BURKINA FASO | 7 |
| 5.1 SYSTEME PAYS | 9 |
| 5.2 SUIVI-EVALUATION | 10 |
| 6. INITIATIVES PREVUES POUR LE PROCHAIN TRIENNAL | 11 |
| 6.1 SOUTIEN AU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE | 12 |
| 6.1.1 APPUI AU PLAN NATIONAL POUR LE SCALING UP DE LA PREVENTION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE | 13 |
| 6.2 SOUTIEN AU PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION ET PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES | 14 |
| 6.2.1 PLAN D'ACTION SUR LE HANDICAP ET EDUCATION INCLUSIVE | 14 |
| 6.3 SOUTIEN AU 5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH) DU BURKINA FASO | 15 |
| 6.3.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN PLANIFICATION, TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES ET DANS LA DISSEMINATION DES RESULTATS DU RGPH..... | 16 |
| Le projet a un cout total de 0,5 millions d'Euros pour les 12 mois d'exécution. | 17 |
| 6.4 SOUTIEN A LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL | 17 |
| 6.4.1 PROJET DE SOUTIEN A LA MODERNISATION DE L'ETAT CIVIL..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 6.5 SOUTIEN A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL (SDR) | 18 |
| 6.5.1 PROJET DE RESILIENCE SOCIO-ECONOMIQUE DANS LES REGIONS DU CENTRE NORD ET DU SAHEL | 19 |
| 6.6 SOUTIEN A LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE ET A LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI | 20 |
| 6.6.1 PROJET D'APPUI A LA CREATION DE MICROS ENTREPRISES JUVENILES (JEM) | 20 |
| 6.6.2 CINEMARENA..... | 22 |
| 6.6.3 CNATAC..... | 23 |
| 7. CONCLUSIONS | 23 |

1. CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

Le Burkina Faso est un pays sub-saharien sans débouché sur la mer, à plus de 1000 km du premier port, à faible revenu par personne (en 2015, 615 USD/habitant ; données Banque Mondiale) et avec des ressources naturelles limitées.

La population, qui croît à un rythme moyen de 3% par an, était estimée à environ 17 millions en 2013 avec plus de 60% ayant moins de 20 ans.

L'économie est fortement dominée par l'agriculture qui occupe jusqu'à 80% de la population active. Le coton est la culture de revenu la plus importante du pays, toutefois avec la découverte d'importants gisements de minerais, les exportations aurifères ont commencé à prendre une importance dans l'activité économique du pays. Le Burkina Faso reste cependant vulnérable aux chocs exogènes comme les variations pluviométriques, les crises financières et pétrolières internationales et l'instabilité régionale due aux crises politiques.

En octobre 2014, le Burkina Faso a connu une insurrection populaire qui a donné lieu à de violentes manifestations, contraignant le Président à la démission après 27 ans au pouvoir. Cette insurrection populaire est née à la suite du projet de modification de la constitution, qui élevait la limite des mandats présidentiels et qui aurait permis à l'ex-président de se représenter en 2015.

Deux semaines après la chute du Président, des tractations ont permis l'adoption d'une charte de la transition qui a défini les contours institutionnels.

Cette période de transition a été perturbée par un coup d'état de la part de la garde présidentielle fidèle à l'ancien président, le 17 septembre 2015. Un fort soulèvement populaire, la coalition contre le coup d'état de la part de l'armée et une condamnation unanime au niveau international, ont permis après quelques jours de rétablir l'état de droit. Avec les élections présidentielles et législatives du 29 novembre 2015 la période de transition finit pour faire place au nouveau Gouvernement démocratiquement élu.

Durant les 15 dernières années, le Burkina Faso a montré une croissance moyenne annuelle de 5,5%, une des meilleures des Pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), nonobstant les multiples chocs exogènes. La chute du cours de l'or et du coton et de la production céréalière, ainsi que la crise politique traversée par le Pays en cette dernière année, ont eu pour conséquences la réduction des investissements dans tout le pays.

Il faut souligner des évolutions positives dans le cadre du développement humain: la mortalité infantile et celle maternelle ont diminué. En outre l'espérance de vie est de 57 ans (données 2009), supérieure à la moyenne sous régionale (50 ans).

On constate également une amélioration dans le secteur de l'éducation. Le taux de scolarisation primaire est de 81% en 2013, mais le taux moyen d'alphabétisation des jeunes burkinabé reste bas (28,7%) par rapport à celui de la sous-région (70%; données 2010). L'aspect positif est que l'accès à l'enseignement secondaire est de 37% pour le premier cycle en 2013 contre 20% en 2005 ; par contre celui du second cycle est passé de 5,6% à 14% pour la même période.

Le Burkina Faso a cependant de nombreux défis à relever encore. Selon les statistiques de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), le taux de pauvreté est estimé à 46% (données 2009). Le rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2015 classe le Burkina Faso à la 183^{ème} place sur 187 au total.

2. LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES)

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015 représentait le cadre de référence pour la politique économique, sociale et culturelle dans le pays au moment de l'élaboration du Programme Indicatif de la Coopération Italienne au Burkina Faso. Pendant l'année 2016, un nouveau document a été adopté par le Gouvernement burkinabè, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, qui a par conséquent remplacé la SCADD et auquel les interventions de la Coopération Italienne se sont également alignées.

A la suite de la SCADD, le **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)** constitue le nouveau référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020. Le PNDES vise à construire une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables. Son objectif global est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Le PNDES se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain et (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Deux leviers complémentaires sont à la base du processus de cette transformation structurelle : le renforcement des secteurs d'appui au développement industriel (énergie, infrastructures de transport, technologie, réforme du système éducatif et amélioration de la productivité du secteur primaire) et la construction d'un tissu industriel compétitif et durable. Les impacts globaux attendus de la mise en œuvre du PNDES sont : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020, (iv) la maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020, (v) l'accélération du niveau de développement du capital humain et (vi) le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des performances projetées sont : (i) le risque de la dégradation de la sécurité, (ii) le risque de troubles sociopolitiques, (iii) le risque financier, (iv) le risque lié aux aléas climatiques, (v) le risque lié à la conjoncture internationale et régionale, (vi) le risque lié à une faible adhésion des acteurs.¹

¹ Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

Comme dans le cas du Dispositif de gestion de la SCADD, celui du PNDES prévoit également des interventions participatives dans lesquelles Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) travaillent en étroite collaboration. Pour s'aligner sur le dispositif de monitoring-évaluation de la SCADD initialement et du PNDES dans un deuxième temps, les PTF se sont organisés depuis 2009 autour d'une TROÏKA, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et dans le plan d'action Accra 2008.

La Troïka est constituée de trois représentants des Partenaires Techniques et Financiers ayant rang de chef de mission ou d'une agence de coopération. Le président est le porte-parole des partenaires auprès du Gouvernement et il est appuyé par un secrétariat technique. L'objectif principal d'un tel système est celui de représenter les PTF et de coordonner leurs actions afin de contribuer à la mise en œuvre optimale du PNDES. Au cours de ces dernières années, la Troïka a suivi entre autres, la mise en œuvre de la SCADD, l'élaboration du PNDES et son application.

En outre, pour assurer une meilleure articulation entre le suivi-évaluation des politiques sectorielles et du PNDES, les PTF ont constitué 14 Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD) pour favoriser les échanges entre les différents partenaires d'un côté et le Gouvernement de l'autre. Les CSD regroupent les représentants des acteurs intervenant dans le secteur concerné (administration centrale et déconcentrée, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, PTF), sous la présidence du ministre-chef de file du secteur, afin d'assurer la supervision de la mise en œuvre des politiques sectorielles. Les CSD sont découpés comme suit : production agro-sylvo-pastorale ; transformations industrielles et artisanales ; infrastructures de transport, de communication et d'habitat ; commerce et services marchands ; gouvernance économique ; gouvernances administrative et locale ; éducation et formation ; santé ; défense et sécurité ; environnement, eau et assainissement ; culture sports et loisirs ; travail, emploi et protection sociale ; justice et droits humains ; recherche et innovation. La Coopération Italienne, en raison de son expérience et des priorités identifiées dans sa programmation, a été nommée chef de file suppléant du CSD production agro-sylvo-pastorale et du CSD travail, emploi et protection sociale, ainsi que chef de file du sous-groupe jeunesse, formation professionnelle et emploi.

En ce qui concerne le secteur de la production agro-sylvo-pastorale, l'atteinte des objectifs du PNDES s'obtiendra aussi grâce à une efficace mise en place de la Stratégie de Développement Rural (SDR) ; une nouvelle version de cette stratégie est en voie de définition. Le processus d'évaluation de la mise en œuvre de l'ancienne SDR n'a toujours pas commencé donc beaucoup reste encore à faire. En particulier le Gouvernement devra investir, avec l'aide aussi des PTF, sur certains secteurs clés du développement, à savoir : la bonne gouvernance ; le capital humain ; la décentralisation ; le secteur rural et plus particulièrement dans la gestion des ressources naturelles ; la promotion de la femme et du genre ; l'insertion socio-professionnelle des couches sociales défavorisées comme celle juvénile de façon à améliorer les conditions économiques et sociales en milieu rural.

3. SOUTIEN AU PROCESSUS DE DEFINITION D'UN « DOCUMENT CONJOINT DE PROGRAMMATION »

Le renforcement des mécanismes de coordination des donateurs en milieu européen constitue pour l'Italie un objectif stratégique du nouveau programme Pays et une ligne de comportement partagée dans les rapports avec les autres donateurs au niveau sectoriel et général.

Un plan sur la mise en œuvre de la division du travail et de la complémentarité en matière d'assistance au développement a été signé par le Gouvernement du Burkina Faso et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en juillet 2011.

Une programmation conjointe des PTF, au niveau des Etats membres de l'UE dans un premier temps, est en cours de finalisation au moment de la définition de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement. Cette programmation conjointe permettra une meilleure efficacité de l'aide en améliorant les résultats obtenus en matière de lutte contre la pauvreté sur la base d'un repositionnement stratégique et d'une meilleure cohérence des interventions des PTF.

Actuellement au Burkina le processus est en cours et voit la Coopération Italienne active dans les diverses instances.

4. L'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'Aide Publique au Développement (APD) constitue une composante importante de l'économie du Burkina Faso. En 2014 le Burkina a reçu un appui de la part des partenaires techniques et financiers estimé autour de 1.099,22 millions de dollars, en baisse de 7,97% par rapport à l'année 2013 (Rapport Ministère de l'Economie et des Finances, septembre 2015). La baisse a surtout intéressé les interventions d'assistance à l'exception de l'appui au budget du Gouvernement. Cette tendance peut s'expliquer en partie par la fin de certains grands programmes de coopération de certains partenaires et en partie par la crise socio politique qui a ensuite conduit à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

En 2014, l'APD a été caractérisée par une prédominance:

- De l'aide multilatérale (59,36%) par rapport à l'aide bilatérale et à la contribution des ONG;
- Des dons (77,05%) par rapport aux prêts.
- De l'aide projet (72,68%) par rapport aux autres types d'assistance.

Quant à la répartition sectorielle, l'APD a été principalement destinée à cinq secteurs (58,97% du total):

- Aide-programme et aide sous forme de produits (20,20%);
- Agriculture (10,96%);
- Santé (10,78%);
- Eau et assainissement hydraulique (9,90%);
- Education (7,13%).

L'APD bilatérale (données 2014) provient surtout de l'Allemagne, la France et les USA, celle italienne se confirme quand même en 2014, une des principales coopérations au Burkina après la flexion enregistrée en 2013. Pour ce qui est du multilatéral, le premier donateur est la Banque Mondiale suivie de l'Union Européenne.

Le Plan Indicatif National (PIN) de l'Union Européenne prévoit un financement total de 623 millions d'Euro pour le Burkina destiné au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets (composante A). La part financière destinée à couvrir les imprévus, comme l'aide humanitaire ou la phase postérieure à celle d'urgence, n'a pas encore été définie.

5. LA COOPERATION ITALIENNE AU BURKINA FASO

La Coopération Italienne est présente au Burkina Faso depuis plus de 25 ans, intervenant surtout dans les secteurs sanitaire et rural auxquels s'ajoutent des initiatives ponctuelles d'urgence. La Coopération Italienne est règlementée par l'Accord de Coopération paraphé à Rome le 17/09/2012 et qui définit le cadre d'intervention et les modalités d'exécution.

Dans la programmation triennale 2014-2016 de la Coopération Italienne, le Burkina Faso résulte être un des pays prioritaires d'intervention en Afrique occidentale soit pour son importance dans le contexte de la région sahélienne, soit comme réponse aux crises alimentaires de ces dernières années dues à divers facteurs dont les principaux sont : i) les changements climatiques et environnementales ; ii) l'évolution des prix des denrées alimentaires ; iii) l'afflux des populations provenant du Mali.

En 2015 les initiatives italiennes d'aide au développement au Burkina Faso se présentent sous forme d'aides à programmes et aides à projets.

La Coopération Italienne, après consultation et programmation avec différents acteurs, a défini la sécurité alimentaire comme milieu prioritaire d'intervention au Burkina Faso. La réouverture du bureau de coopération à Ouagadougou, l'implication des ONG, les nouveaux programmes de coopération décentralisée, les initiatives de développement rural confiées à l'ancien Institut Agronomique d'Outremer (ex IAO, qui est devenu maintenant un département de l'AICS) et le nouveau programme, en phase de démarrage, pour la récupération de la Mare de Dori, confirment l'engagement à la relance de la Coopération Italienne au Burkina.

En particulier, le principal secteur d'action résulte être celui du développement rural (sécurité alimentaire-environnement), en plein accord avec les lignes stratégiques de la Coopération Italienne. Dans ce secteur, les interventions suivantes méritent d'être mises en évidence: i) le renforcement de la capacité pour le suivi de l'insécurité alimentaire dans le Sahel ; ii) le développement des techniques de collecte des eaux de surface, tous les deux réalisés à travers la FAO ; iii) la réhabilitation-gestion de la mare de Dori gérée par le Gouvernement local.

Un nouveau secteur prioritaire de l'action de la Coopération Italienne est celui de la formation et de la création d'emploi. Le « Projet de renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la Région

du Centre-Est : Burkina Faso (JEM-Centre Est), dont l'organisme exécutif est l'OIM, a été approuvé et va bientôt démarrer.

Il est en outre confirmé le secteur sanitaire (lutte contre le paludisme et la malnutrition) comme domaine d'intervention traditionnel au Burkina, avec d'importantes actions soutenues par la Coopération Italienne en 2015 (appui au Plan National de Développement Sanitaire par la lutte contre le paludisme comme aide au Gouvernement; programme de lutte contre le paludisme mis en œuvre par l'Université La Sapienza de Rome; réduction de la mortalité infantile et lutte contre la malnutrition mis en œuvre par l'UNICEF et par des ONG italiennes).

Dans les différents secteurs d'intervention s'intègrent aussi de multiples projets financés par le biais des ONG italiennes présentes au Burkina Faso.

L'engagement de l'Italie au Burkina Faso est parfaitement en ligne avec ceux du sommet G7 de Elmau de juin 2015. Nos interventions dans le cadre nutritionnel et développement rural/sécurité alimentaire reflètent l'effort commun pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 2 (ODD2) et de l'approche d'intervention adoptée. De façon spécifique, l'aide italienne au Burkina Faso sur la sécurité alimentaire cadre avec deux des quatre piliers de l'approche d'intervention commune (transformation dynamique du milieu rural; investissements responsables et agriculture durable), alors que celui sur la nutrition cadre dans le troisième pilier.

Figure 1: Secteurs d'intervention de la Coopération Italienne au Burkina Faso en 2015 (pourcentage des projets implémentés par secteur).

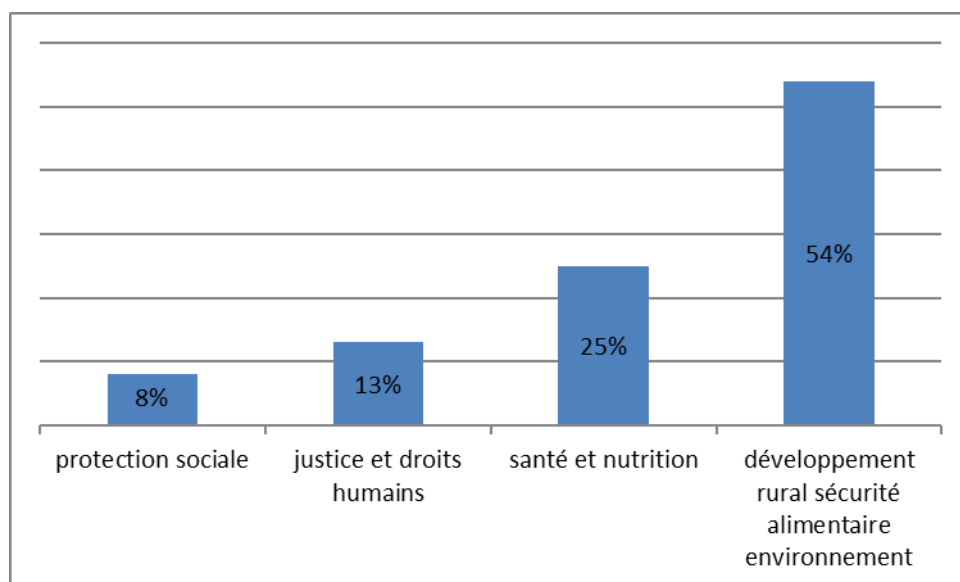
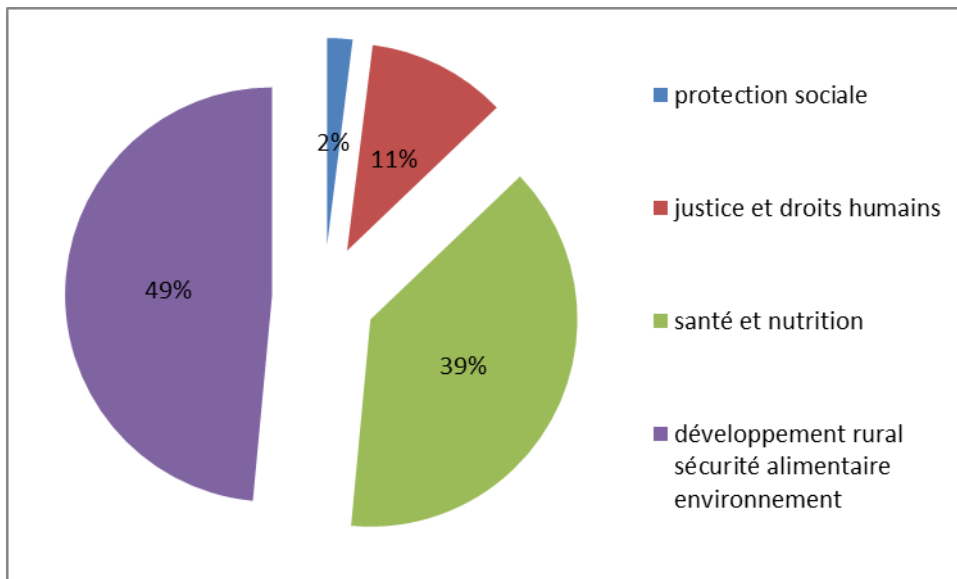


Figure 2: Pourcentage des dépenses par secteur d'intervention.



Dans les trois prochaines années, la Coopération Italienne au Burkina Faso visera à :

- Renforcer les capacités institutionnelles et de gestion au niveau local;
- Assurer la durabilité technique et financière des activités même après la fermeture des projets;
- Promouvoir la complémentarité entre les acteurs publics et la société civile;
- Appuyer la coopération avec des acteurs privés.

5.1 SYSTEME PAYS

Au cours de ces 25 dernières années, la Coopération italienne au Burkina Faso a emprunté les canaux traditionnels de coopération prévus par le Système italien tels que :

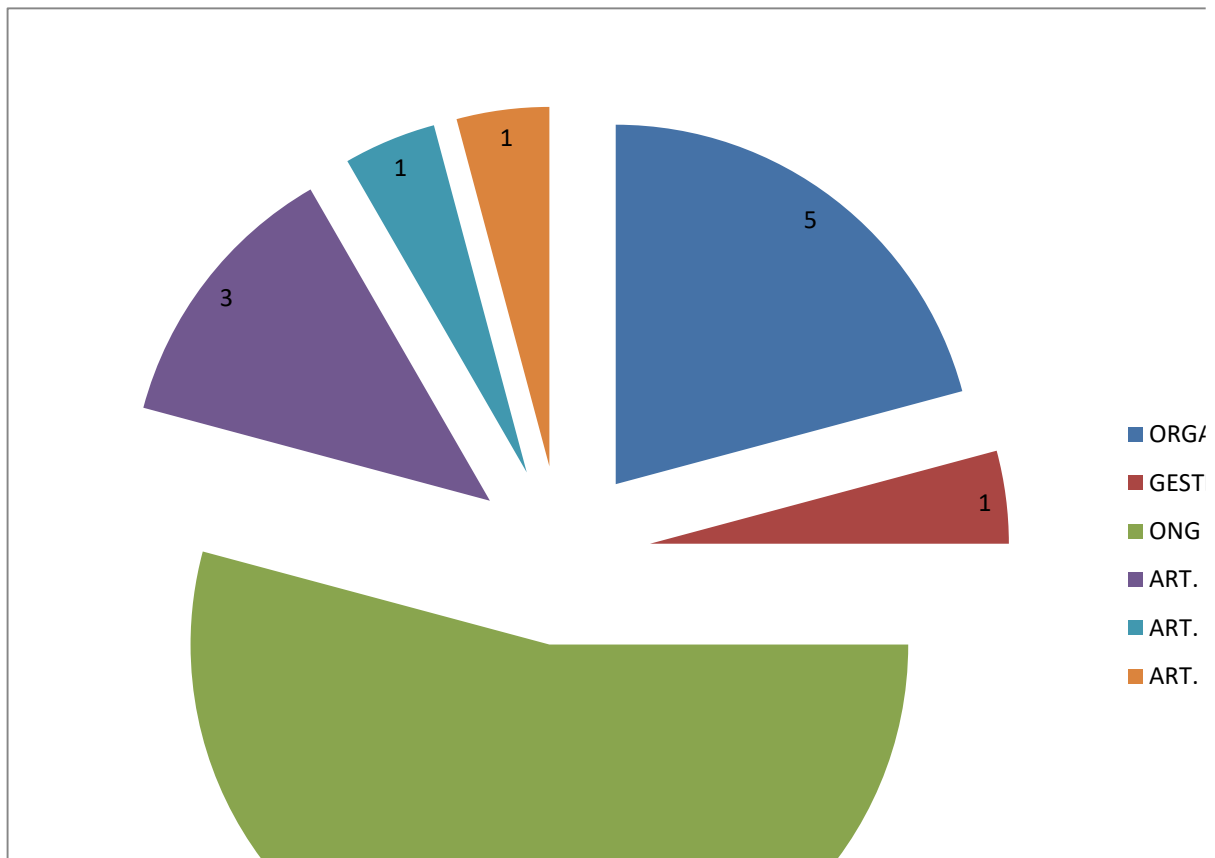
- 1) le canal multilatéral et multi bilatéral qui opère à travers les contributions volontaires aux Organisations Internationales actives dans le pays ;
- 2) la coopération bilatérale ;
- 3) la coopération avec les ONG italiennes présentes au Burkina Faso.
- 4) l'appui programme comme aide au développement entièrement confié à l'Etat bénéficiaire pour l'atteinte des objectifs ;
- 5) Les interventions d'urgence.

Les différents acteurs du système italien coopèrent et se rendent partie intégrante du processus de programmation de la stratégie italienne au Burkina, contribuant à identifier les secteurs prioritaires ainsi que les thématiques transversales (comme la tutelle de l'enfance et la durabilité environnementale) lesquelles inspirent les initiatives à promouvoir et indiquant les collaborations plus appropriées avec les organismes internationaux pour atteindre les objectifs préétablis. Au cours des contacts et des réunions préparatoires qui se sont tenues avec les divers acteurs du système de la coopération, on a privilégié le processus de construction de "mapping" de tous les opérateurs italiens présents sur place.

Le renforcement du dialogue entre Institutions et acteurs du Système italien de la coopération présents au Burkina Faso consolidera et rendra synergique la présence italienne, même au stade de partage et de négociation des objectifs du présent programme

triennal avec les autorités burkinabè. Ce partenariat inclusif est l'élément distinctif grâce auquel l'action de la coopération pourra se consolider ultérieurement dans les prochains trois ans.

Figure 3 : Coopération Italienne au Burkina Faso par modalité de financement (2015).



5.2 SUIVI-EVALUATION

Avec la définition du PNDES, le Gouvernement du Burkina Faso a fixé non seulement les objectifs mais aussi des résultats concrets à atteindre à travers une matrice de performance triennale, avec des indicateurs spécifiques par secteur. La matrice sera mise à jour annuellement.

Dans le domaine des concertations Gouvernement du Burkina – PTF, la Troïka participe aux rencontres trimestrielles avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement où l'ordre du jour concerne essentiellement le suivi de la mise en œuvre du PNDES et de l'efficacité de la coopération au développement.

Comme mentionné auparavant, la Coopération Italienne, en raison de son expérience et des priorités identifiées dans sa programmation, a été nommée chef de file suppléant du CSD production agro-sylvo-pastorale et du CSD travail, emploi et protection sociale, ainsi que chef de file du sous-groupe jeunesse, formation professionnelle et emploi.

La Coopération Italienne au Burkina Faso participe également aux réunions mensuelles auprès de la Délégation locale de l'UE du cadre de coordination "Europe +", composée des

représentants des coopérations des Etats Membres présents au Burkina Faso plus le Canada et la Suisse. C'est une instance de mise à jour périodique des programmes de coopération qui impliquent directement ou indirectement la Société Civile (SC) burkinabè. Un des objectifs est celui de créer dans un futur prochain une plateforme en comparaison avec les organisations plus actives et reconnues par la SC burkinabè pour en favoriser sa structuration sectorielle.

6. INITIATIVES PREVUES POUR LE PROCHAIN TRIENNAL

Les projets que la Coopération Italienne financera dans les prochaines années ont été élaborés à la suite de diverses rencontres entre les principaux Ministères burkinabè et le bureau de l'AICS de Ouagadougou, avec la finalité de donner un nouvel élan à la collaboration entre les deux pays, améliorant la définition de certaines actions de coopération.

Les objectifs et les secteurs prioritaires d'intervention ont été ainsi définis pour la période 2016-2018, prenant en compte les actions des autres partenaires techniques et financiers et les lignes directrices de la coopération au développement dans le domaine international (Déclaration de Paris et Agenda d'Accra).

Le but principal des initiatives de Coopération Italienne reste l'amélioration des conditions de vie de la population du Burkina Faso, et la réduction de la pauvreté du pays. Le programme de coopération entend tracer un cadre des activités visant à :

- renforcer les capacités institutionnelles et gestionnaires au niveau local;
- assurer la faisabilité et la durabilité des projets même après la cessation de l'aide italienne, soit du point de vue technique que financier;
- promouvoir la complémentarité des actions de coopération entre représentants des institutions et représentants de la société civile;
- faire en sorte que les groupes objet des initiatives de coopération soient aussi les dépositaires du pouvoir décisionnel.

Les principaux secteurs d'intervention au cours des trois prochaines années seront : le **développement rural**, pour un engagement financier d'environ 4,8 millions d'euros; le secteur **socio-sanitaire**, auquel seront à priori destinés 4,6 millions d'euros, et le **développement de petites et moyennes entreprises**, avec une contribution financière globale d'environ 3 millions d'euros. Il est d'autre part prévu un soutien au prochain **recensement de la population** et pour **l'état civil** pour un montant de 1,5 million d'euros.

Les champs qui seront couverts par la coopération au cours des trois prochaines années sont:

- a) le soutien au Plan National de Développement Sanitaire ;
- b) le soutien à la Stratégie de Développement Rural;
- c) le soutien à la Politique Nationale de l'emploi des jeunes.

6.1 SOUTIEN AU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE

La Politique Nationale Sanitaire (PNS) au Burkina Faso adoptée en 2011 est basée sur des fondements, valeurs et principes parmi lesquels, les stratégies des soins primaires et les engagements du Gouvernement à l'égard de la communauté internationale. Une telle politique offre incontestablement les grandes orientations stratégiques du Gouvernement en matière de santé pour les prochaines années.

La PNS est rendue opérationnelle à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2011-2020 qui a été adopté en 2011. Le PNDS est soutenu par une approche sectorielle et réalisé par l'intermédiaire des plans triennaux dont le premier plan a couvert la période 2011-2013.

Le financement du PNDS se fait à travers le budget de l'Etat soutenu par la couverture des coûts, de l'apport des collectivités territoriales, du support budgétaire (général et sectoriel), ainsi que par les projets et programmes de développement sanitaire financés par les différents donateurs. L'objectif de la Coopération Italienne est de contribuer à la réalisation du PNDS qui a un double perspectif : l'accélération de l'atteinte des OMD et l'amélioration de l'état de santé de la population du Burkina.

Dans le secteur nutritionnel (objet de la future intervention de la Coopération Italienne pour les prochains trois ans) les activités de prise en charge nutritionnelle sont effectives chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes dans tous les centres de santé.

L'analyse des indicateurs de prise en charge de la malnutrition aigüe au cours des dernières années montre une amélioration progressive de la situation nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans. En effet, la prévalence de la malnutrition aigüe globale est passée de 11,3% en 2009 à 8,6% en 2014. Quant à la malnutrition aigüe sévère, il a été constaté une réduction de 2,7% de 2009 à 1,7% en 2014. Une telle baisse pourrait se justifier par la disponibilité des divers instruments de lutte, le renforcement des compétences des prestataires et le suivi de la mise en œuvre des activités nutritionnelles.

La Coopération Italienne est active dans le secteur sanitaire au Burkina Faso depuis 1983. Cet engagement s'est caractérisé dans le passé surtout dans le soutien à l'action de lutte, de recherche et de formation sur le paludisme. L'intervention de la Coopération Italienne s'est également caractérisée par l'appui à la politique de décentralisation sanitaire adoptée par le Ministère de la santé dans la seconde moitié des années 90. Une telle initiative s'est concrétisée dans la réalisation du Centre Médical avec Antenne chirurgicale au secteur 30 de Ouagadougou et en un soutien technico-financier à l'Ecole nationale de santé publique de Ouahigouya.

Actuellement au Burkina Faso, la Coopération Italienne finance des projets d'appui au Programme National de Lutte contre le Paludisme, de Formation et Recherche en Paludisme et de Lutte contre la Malnutrition (Santé et nutrition de la mère et de l'enfant dans la région du centre ouest, Programme de réduction de la mortalité infantile et de lutte contre la malnutrition en Afrique occidentale) pour environ 3,5 millions d'euros.

6.1.1 APPUI AU PLAN NATIONAL POUR LE SCALING UP DE LA PREVENTION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE

Au Burkina Faso, un tiers de la population de moins de 5 ans – égal à environ un million d'enfants – souffre de retard de la croissance (malnutrition chronique) et il est pour cela exposé non seulement à une mortalité plus élevée, mais aussi à des conséquences sur le long terme : obésité, diabète, maladies cardiovasculaires. Les causes sont soit les carences nutritionnelles maternelles – environ 20% des femmes en âge de procréation est malnutrie, et cette situation s'aggrave au cours de la grossesse et de l'allaitement - soit les pratiques inadéquates dans l'allaitement et dans l'alimentation de complément au lait maternel.

Dans l'ensemble, la période à plus haut risque de malnutrition aigüe et chronique – et aussi celle dont les interventions préventives ont une majeure efficacité sont les mille jours qui vont de la conception aux deux ans d'âge. Cette situation est aggravée par les carences en micro nutriments spécifiques, tels celui en fer (la majorité des femmes et la quasi-totalité des enfants sont anémiques), l'avitaminose A et le déficit en iode, qui touchent respectivement un tiers et deux tiers de la population.

Pour faire face à ce problème, le Ministère de la santé avec l'appui de l'UNICEF a élaboré et adopté un plan national de *scaling up* des interventions de prévention de la malnutrition chronique qui oriente et coordonne les interventions de ses partenaires techniques et financiers. Parmi ceux-ci, sont particulièrement actives des ONG italiennes sur fonds propres et MAECI qui ont en cours des interventions pilotes d'éducation nutritionnelle (conseils et démonstration culinaire), production de farine infantile et suppléments en micro nutriments de l'enfant et la femme enceinte ou allaitante.

Dans la coordination des partenaires du secteur nutrition, active depuis 2012, la Coopération Italienne a été présente en qualité de représentante des donateurs bilatéraux.

L'intervention italienne s'insérera dans la programmation nationale pour le développement des interventions dans trois des treize régions du pays; Centre (Arrondissement n°5), Centre Ouest et Cascades, identifiées non seulement sur la base de la présence d'ONG italiennes, mais aussi en tant que aires d'intervention de précédentes initiatives MAECI et non couvertes par d'autres donateurs.

Globalement, la population bénéficiaire de l'intervention sera de plus de 500 000 enfants de moins de 5 ans et de presque 400 000 femmes enceintes ou allaitantes chaque année. L'intervention intégrera en outre les prestations de prévention du paludisme et donc de l'anémie, prévues au niveau national dans le « paquet » offert à la femme enceinte (traitement prophylactique intermittent à chaque visite prénatale, dotation en moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action) et à l'enfant (traitement préventif saisonnier).

L'institution promotrice du projet est le Ministère de la santé et le financement de la Coopération Italienne à cette initiative pour les trois prochaines années est d'un montant d'environ 3 millions d'euros.

6.2 SOUTIEN AU PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PROTECTION ET PROMOTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans le monde, les personnes avec handicap sont un peu moins d'un milliard (environ 15% de la population mondiale) et 82% d'elles vivent dans des pays bénéficiaires de projet de la coopération internationale comme identifiées par l'OCSE DAC. 90% des personnes avec handicap n'ont pas accès aux services, plus de 85% dans le monde n'ont pas un emploi et moins de 5% des mineurs avec handicap peuvent accéder à une éducation formelle. Elles sont presque toujours exclues des bénéfices du développement.

La condition de handicap est donc soit cause, soit effet de pauvreté en ce que les personnes avec handicap sont sujettes à discrimination et à manque d'égalité d'opportunité. Telle situation produit une limitation à la participation sociale en violant chaque jour les droits humains des personnes avec handicap.

La signature en 2007 et de la successive ratification en 2009 de la part de 132 pays et par l'Union Européenne (Janvier 2011), de la Convention sur les droits des personnes avec handicap (CRPD) de l'ONU, représente désormais un nouveau standard international, protégeant les droits de toutes les personnes avec handicap, marquant aussi un tournant important dans les politiques de coopération internationale.

La même stratégie européenne sur le handicap (2010-2020) inclut le thème des relations externes de l'Union Européenne, principal donateur mondial prévoyant une attention adéquate aux personnes avec handicap dans les agendas bilatéraux et dans les programmes de développement et d'urgence.

Depuis 2012, opère au Burkina Faso le COMUD (Conseil National Multisectoriel pour la Protection et la Promotion des Droits des Personnes Handicapés) qui a comme mission la coordination des interventions mises en place en faveur des personnes handicapées. De façon spécifique le COMUD a surtout le devoir de veiller à l'application de la convention ONU en faveur des personnes avec handicap et de la Loi 012/2010/AN pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées.

D'après le recensement général de la population effectué au Burkina en 2006 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) le nombre de personnes handicapées est d'environ 168 100 équivalant à 1,20% de la population totale dont 47,3% sont constituées de femmes et 52,7% d'hommes. La population adolescente de moins de 15 ans qui souffre d'un handicap est de 19,5%. La Région la plus touchée est celle du Centre Sud avec une incidence de 1,7%.

6.2.1 PLAN D'ACTION SUR LE HANDICAP ET EDUCATION INCLUSIVE

Dans le cadre de la programmation 2016-2018, la Coopération Italienne entend soutenir *la troisième phase de la Stratégie Nationale de Protection et de Promotion des Personnes Handicapées 2010-2020 (SN3PH)* du Ministère en charge de l'Action Sociale, dans le respect des énoncés de la Convention de l'ONU sur les droits des handicapés de 2006.

De façon spécifique, il vise à soutenir l'objectif spécifique 1 « **Renforcer le cadre juridique et institutionnel en matière de protection des personnes handicapées** » et l'objectif spécifique

2 « Promouvoir l'accès à la scolarisation et à l'éducation inclusive des personnes handicapées ».

Sur la base des objectifs sus mentionnés s'ensuivent les résultats respectifs suivants:

- Un cadre juridique complet et à jour est disponible ;
- Les capacités des acteurs en matière d'éducation ont été renforcées.

Les deux résultats visent à améliorer le cadre juridique et institutionnel pour les personnes handicapées et une éducation inclusive des personnes avec handicap à travers le renforcement des capacités du personnel opérant dans les écoles et instituts spécialisés.

Le Ministère en charge de l'action sociale sera la structure de coordination des actions de protection et de promotion des personnes avec handicap. Il développera alors un mécanisme de coordination et de contrôle de toutes les interventions de protection et de promotion des personnes avec handicap. Ceci sera réalisé à travers des actions de:

- a) formation et accompagnement des acteurs qui interviennent dans la promotion et la protection des personnes handicapées;
- b) suivi et évaluation du plan d'action;
- c) suivi des normes d'accessibilité des infrastructures pour les personnes handicapées;
- d) application des conventions et traités ratifiés par le Burkina Faso dans le cadre de la protection et de la promotion des personnes handicapées.
- e) favoriser l'accès à la scolarisation pour les enfants et jeunes avec handicap.

Le projet, d'un coût approximatif de 1,6 millions d'euros, s'adressera au pays entier et en particulier à la région du Centre Est.

6.3 SOUTIEN AU 5^{ème} RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH) DU BURKINA FASO

L'adoption du PNDES, le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable, exigent l'élaboration d'indicateurs sur la base de données fiables. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2016-2018) est la seule opération de collectes de données qui puisse fournir des informations vraiment fiables, exhaustives, mises à jour et désagrégées jusqu'au niveau plus petit.

Ce recensement fournira les données pour:

- 1 la planification, le suivi et l'évaluation des programmes du pays. Les indicateurs issus des données du RGPH serviront particulièrement au suivi et à l'évaluation des engagements internationaux (ODD, Beijing, etc.) et nationaux du Burkina Faso.
- 2 l'analyse des questions de genre. En fait, l'analyse des données du RGPH selon une approche genre peut aider à la décision et à la mise en œuvre d'actions efficaces, égalitaires et bénéfiques aux hommes et femmes dans les secteurs économique et social.
- 3 le suivi de la pauvreté. Le recensement donnera l'information sur certaines dimensions de la pauvreté à partir des informations collectées sur les familles, sur les conditions d'habitation, sur les régions et sur l'agriculture. Particulièrement, le

recensement permettra une meilleure estimation de l'Indice de Développement Humain (IDH) à partir d'une valeur actualisée de l'espérance de vie à la naissance.

L'objectif général du RGPH 2016 est celui d'une meilleure connaissance de la situation démographique du pays et de sa dynamique afin de mieux assurer l'intégration des variables démographiques dans le processus de planification de l'économie et du développement.

Les objectifs spécifiques du recensement sont: 1) connaître l'effectif global de la population, sa structure par sexe et âge et sa répartition spatiale selon les différentes unités administratives et l'environnement de résidence aussi que son évolution; 2) déterminer le niveau et les tendances de la fécondité, de la mortalité et de la migration comme aussi la croissance naturelle et globale de la population. 3) contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles de la population et de ses composantes à travers la mise à jour de la base des données en vue de la réalisation d'enquêtes ultérieures; 5) contribuer à une meilleure connaissance des caractéristiques des familles et de leur condition de vie et d'habitation; 6) contribuer à la connaissance de l'évolution future de la population; 7) renforcer la capacité nationale en planification, la collecte, le traitement, l'analyse des données et la dissémination des résultats.

6.3.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN PLANIFICATION, TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES ET DANS LA DISSEMINATION DES RESULTATS DU RGPH

L'appui de la Coopération Italienne s'insère dans le 7ème objectif spécifique du RGPH 2016 et l'initiative se développera autour des lignes d'actions suivantes:

a. Cartographie du recensement

Elle regroupe l'ensemble des activités visant à diviser le territoire national en zones de comptage et en zones de contrôle (unités opérationnelles). Ces unités opérationnelles seront attribuées à des agents recenseurs et aux contrôleurs respectifs, respectant les limites administratives du territoire (régions, provinces et communes). L'intervention italienne entend appuyer les séminaires de formation du personnel sur la cartographie de terrain et les superviseurs essentiels pour ce travail.

b. Recensement pilote

Cette phase pilote est prévue avant celle définitive; l'objectif est de tester le dispositif général du recensement. Les actions préliminaires porteront sur le recrutement et la formation des agents recenseurs, la collecte des données sur le terrain, leur analyse et l'évaluation du recensement pilote. La Coopération Italienne s'insèrera dans la formation du personnel de terrain. La méthodologie formative sera à cascade, avec les superviseurs qui seront formés à Ouagadougou. Ensuite, les superviseurs assureront la formation des agents recenseurs.

c. Enquêtes post-recensement

Cette phase sert à évaluer les erreurs de couverture d'une part et à estimer les coefficients de correction d'autre part. Aussi, dans cette phase, l'appui sera centré sur la formation des superviseurs et des agents d'enquête.

d. Diffusion des résultats.

La stratégie de diffusion des données du recensement sera soutenue. Les activités de diffusion appuyées seront: i) un séminaire national; ii) 13 séminaires régionaux; iii) diffusion par l'entremise de IMIS-Burkina (système intégré de gestion des données).

Le projet a un cout total de 0,5 millions d'Euros pour les 12 mois d'exécution.

6.4 SOUTIEN A LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL

Dans le mois de novembre 2016, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure à travers la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil a produit un document unique qui contient la Stratégie Nationale de l'Etat Civil révisée et son plan d'actions 2017-2021. Le document a été validé lors d'un atelier le 23 décembre 2016 en présence des différents PTF. L'adoption par le Conseil des Ministres est attendue en 2017.

La Stratégie Nationale de l'Etat Civil révisée, comprend six axes stratégiques, à savoir :

Axe 1 modernisation et sécurisation des documents d'état civil ;

Axe 2 renforcement des capacités des structures et des acteurs de l'état civil ;

Axe 3 adhésions des populations aux services de l'état civil et de la production des statistiques de vie ;

Axe 4 consolidation des cadres juridique et institutionnel du système de l'état civil (SEC) ;

Axe 5 prestations des services publics de l'état civil ;

Axe 6 suivi-évaluation du plan d'action.

Chaque axe stratégique a des objectifs spécifiques pour l'atteinte desquels des activités sont déclinées.

Le Projet de soutien à la modernisation de l'état civil s'encadre dans l'objectif 16 de l'agenda 2030, dont l'initiative veut contribuer à ce que l'identité juridique se base sur une documentation d'identité correcte et formelle, afin de promouvoir une société pacifique et inclusive pour un développement durable, garantir justice pour tous et bâtir des institutions responsable à tous les niveaux.

Le projet prévoit, entre autres, un renforcement institutionnel et technique des services régionaux censés enregistrer les nouveaux nés (bureaux et fonctionnaires de l'état civil). Les zones d'intervention du projet sont encore à déterminer et seront choisies lors d'un diagnostic prévu à cet effet.

Le projet aura une durée de 24 mois pour un cout total de 1 million d'Euros.

6.5 SOUTIEN A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL (SDR)

Vrai cadre de référence pour la réduction de la pauvreté en milieu rural, la SDR au Burkina a été élaborée en 2014. En Octobre 2016, une note conceptuelle a été élaborée pour la formulation du PNSR II.

La SDR est fondée sur 8 principes directeurs, en référence à l'ancien cadre stratégique de lutte contre la pauvreté successivement remplacé par la SCADD et le PNDES. Ce sont:

- a) la promotion de la bonne gouvernance;
- b) le développement du capital humain;
- c) le renforcement du processus de décentralisation;
- d) la gestion durable des ressources naturelles;
- e) la réduction des disparités régionales;
- f) la prise en compte de l'approche de Genre;
- g) la redéfinition du rôle de l'Etat et la responsabilisation des organisations professionnelles, des collectivités et des opérateurs privés;
- h) le renforcement du partenariat entre Etat et autres acteurs du développement rural.

L'objectif général de la SDR est d'assurer une croissance soutenue par le secteur rural pour contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Pour atteindre cet objectif, la SDR parcourt 6 grands axes stratégiques (objectifs spécifiques):

1. l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales, y compris la faune et les ressources halieutiques, grâce à une meilleure productivité;
2. L'augmentation des revenus par l'entremise de la diversification des activités économiques;
3. Le renforcement de la liaison entre productions et marchés;
4. la gestion durable des ressources naturelles;
5. L'amélioration de la situation économique et du statut social des femmes et des jeunes;
6. La responsabilisation des populations rurales en tant qu'acteurs du développement.

La Coopération Italienne finance diverses actions en appui à la SDR parmi lesquelles les projets: Dragage, assainissement et développement du bassin hydraulique comme appui à l'axe stratégique 4; Développement de techniques de collecte des eaux de surfaces à petite échelle qui s'insère dans le premier objectif spécifique; Amélioration de l'apiculture pour la sécurité alimentaire dans les provinces *de Gnagna, Komondjari, Tapoa, Kendougou, Léraba et Gaoua* en appui au 5° axe de la SDR.

Pour la période 2016-2018, la Coopération Italienne entend opérer dans la capitalisation des résultats obtenus avec l'intervention précédente de *développement de techniques de collecte des eaux de surfaces à petite échelle* dans la Province du Séno.

6.5.1 PROJET DE RESILIENCE SOCIO-ECONOMIQUE DANS LES REGIONS DU CENTRE NORD ET DU SAHEL

Le contexte d'intervention est typiquement sahélien, avec pénurie de productions agricoles et haute dégradation des ressources naturelles, due en partie à la forte pression démographique et animale et en partie aux phénomènes atmosphériques (pluies agressives, vents secs, etc.). En outre, en zone rurale le taux élevé d'analphabétisme et la pauvreté sont endémiques. Tout cela conduit conséquemment à l'abandon de la zone par les populations, surtout sa tranche la plus jeune, déterminant un flux migratoire évident vers les pays de la Région Afrique et vers l'Europe.

Autre phénomène important présent dans la zone d'intervention est l'extraction artisanale de l'or. Elle contribue à dégrader les conditions de vie des populations déjà défavorisées, aggravant la précarité, la vulnérabilité et la marginalisation de la population du Sahel, toute chose qui favorise par la suite le phénomène migratoire.

La lutte contre la pauvreté dans le Sahel ne peut se faire sans la création d'opportunité d'emploi et de métiers à revenu équitable et digne, surtout dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Ce nouveau projet s'entend comme scaling-up de l'action de Développement des techniques de collecte d'eau de surfaces à petite échelle, financé par la Coopération Italienne et mis en œuvre précédemment par la FAO dans la commune de Dori. Le projet a montré que la diffusion et la valorisation des technologies de collecte d'eau représentent non seulement une stratégie d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques mais également un élément de diversification des activités économiques grâce à la majeure disponibilité d'eau dans les zones arides pour les besoins domestiques, l'agriculture et l'élevage.

Dans un environnement sahélien marqué par une vulnérabilité socio-économique et climatique, il est important de consolider un tel processus de développement à travers la valorisation et l'extension des bonnes pratiques méthodologiques et des innovations positives, au profit des petits cultivateurs et éleveurs.

De l'expérience du projet de collecte d'eau de Dori achevé en fin 2014, on déduit que: i) des investissements visant des problèmes précis comme la faible disponibilité d'eau, sont source de dynamisation économique et de transformations profondes dans le mode de vie des communautés locales; ii) les investissements structurants d'appui à la production et à la commercialisation accroissent les possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes en zones rurales; iii) toute stratégie de promotion de la femme et de stabilisation économique des jeunes en milieu rural doit intégrer les dimensions de possibilité d'emploi et de participation effective de toutes les classes sociales au développement local.

Le nouveau projet qui sera mis en œuvre et intitulé *Résilience socio-économique dans les régions du Centre Nord et du Sahel*, aura une durée de trois ans. L'objectif général est de contribuer à une meilleure insertion socio-économique de femmes et des jeunes dans les zones rurales des régions du Centre Nord et du Sahel à travers la diversification des possibilités d'emploi, la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et la promotion d'une gouvernance féminine.

En particulier le projet vise à :

1. améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles vulnérables par l'entremise de l'augmentation des productions agricoles ;
2. augmenter les revenus des jeunes et des femmes par le développement de micros entreprises ;
3. renforcer le leadership féminin, la stabilité et la cohésion sociale ;
4. améliorer la gestion des ressources naturelles et du foncier, avec un aspect de prévention des crises.

L'institution promotrice du projet est le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) du Burkina Faso et la contribution de la Coopération Italienne à cette initiative est d'un montant d'environ 3,8 millions d'euros.

6.6 SOUTIEN A LA POLITIQUE NATIONALE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES ET A LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2008 deux principaux documents de politique sectorielle:

- La Politique Nationale de l'Emploi (PNE);
- La Politique Nationale d'Enseignement et de Formation techniques et Professionnels (PN/EFTP)

Ces deux politiques définissent les critères à suivre en faveur de l'augmentation des revenus de la population burkinabè à travers l'emploi et l'auto-emploi.

Les Ministères impliqués dans le secteur formatif sont essentiellement au nombre de trois:

- 1) Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, relatif aux diplômes techniques.
- 2) Le Ministère de de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle pour les certificats professionnels.
- 3) Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, pour la formation en zone rurale.

L'appui de la Coopération Italienne à la mise en œuvre des deux documents cadres et des plans d'actions respectifs sera transversal et soutiendra les jeunes dans leurs efforts d'insertion dans le monde de l'emploi entrepreneurial.

6.6.1 PROJET D'APPUI A LA CREATION DE MICROS ENTREPRISES JUVENILES (JEM)

Avec cette intervention la Coopération italienne entend accompagner le Burkina Faso dans la création des opportunités d'emploi pour les jeunes, couche vulnérable de la société locale, provenant soit du milieu urbain ou du milieu rural.

Telle action veut faire face de manière efficace et concrète aux phénomènes migratoires à travers l'amélioration des conditions économiques des jeunes.

L'objectif général du projet est de promouvoir des activités génératrices de revenus et l'employabilité au profit des jeunes en guise d'alternatives à la migration irrégulière dans la région du Centre Est.

Le projet vise spécifiquement les jeunes et autres groupes de personnes vulnérables tels que les femmes et les personnes handicapées dans les trois provinces de la région du Centre-Est. Plus précisément, ce projet vise à atteindre divers groupes qui font face à une problématique d'emploi. Parmi ceux-ci il y a, des hommes et femmes confondus, des personnes en recherche d'emploi, des personnes inactives et qui ne sont pas à la recherche d'emploi (souvent dépendantes des transferts de fonds ou visant à migrer elles-mêmes), et les jeunes étudiants, des personnes dans l'incapacité de travailler faute de formation adéquate (notamment les personnes handicapées) et les personnes analphabètes.

Les messages de sensibilisation toucheront la population en général. La volonté du Gouvernement d'associer la diaspora au développement national fait de cette dernière une cible du projet à travers son implication dans la conception des messages de sensibilisation et sa participation au financement des business plans développés par les jeunes du Centre-Est.

Le projet prévoit 3 principaux domaines d'intervention:

- Renforcement des compétences spécifiques des jeunes. Il s'agit de formations visant les divers secteurs d'appartenance des micros entreprises (individuelles ou de groupe). Les modules seront divisés en deux parties: une théorique et une pratique selon la logique du chantier – école. Un module de gestion financière de l'activité sera commun aux différents secteurs ;
- Financement de micros entreprises. L'action appuiera certaines activités entrepreneuriales nées des jeunes, cible des actions qui résultent d'activités génératrices de revenu et à forte valeur ajoutée (innovatrices, impliquant d'autres jeunes, qui créent de l'emploi, touchant des aspects transversaux et/ou autres groupes vulnérables, etc.). Les fonds seront versés dans des institutions financières appropriés (instituts de microcrédit, banques, etc.) qui prévoient le financement des actions retenues du projet sur la base de listes prédéfinies par les responsables de mise en œuvre du projet. Le choix des micros projets à appuyer financièrement sera fait par des commissions appropriées et avec des critères rigoureux préalablement définis.
- Accompagnement des micros entreprises retenues. Durant toute la mise en œuvre des actions, les micros entreprises appuyées seront suivies par des opérateurs choisis, avec les finalités suivantes: i) vérifier l'efficacité de l'activité; ii) contrôler son efficience ; iii) vérifier la bonne gestion du financement et des documents comptables; iv) renforcer tout le long du projet, les compétences techniques et de gestion des bénéficiaires.

Pour sa mise œuvre, le projet prévoit deux composantes: a) à travers des organisations de la société civile (ONG) pour le renforcement des compétences spécifiques et l'accompagnement; b) à travers des institutions financières (de microcrédit ou banque) pour la gestion des capitaux de financement pour les micros entreprises.

Le projet aura une durée de trois ans pour un coût total d'environ 2,7 Millions d'Euros.

6.6.2 CINEMARENA

Au Burkina Faso le cinéma représente un des moyens de transmission plus connu par la population, ce n'est pas pour rien que Ouagadougou est siège du fameux FESPACO, Festival international du cinéma africain.

Le CinemArena est une caravane itinérante qui porte le cinéma italien et international dans les régions marginales, dans les villages et dans les oasis où maladies et indigence caractérisent la vie des populations; le projet CinemArena a l'objectif de communiquer aux communautés plus nécessiteuses des divers pays des campagnes sociales importantes, partant des émotions et des sentiments que le cinéma sait réveiller.

Le travail d'éducation, prévention et sensibilisation de la caravane du CinemArena consiste en la projection de film et courts métrages sur plusieurs thématiques d'importance fondamentale pour leur existence: prévention contre le SIDA , le Choléra et le paludisme, promotion de la santé maternelle et infantile, des droits humains, en particulier de femmes et enfants, sensibilisation contre la violence domestique et sur les risques des mines non explosées, scolarisation des fillettes, risques de la migration non contrôlée.

Le cinéma en place est une expérience inoubliable pour qui n'a jamais eu la possibilité de voir un film: la magie d'une projection sous les étoiles, la savane et le désert qui deviennent salle cinématographique, l'écran qui se confond avec le ciel africain. Il n'y a pas seulement distraction, mais réflexion et engagement: les projections sont précédées de brefs courts métrages éducatifs, ou de brefs spectacles théâtraux qui sont un véhicule de campagnes sociales et sanitaires, importants messages qui atteignent même celui qui ne sait lire, ni voit la télévision, n'a pas accès à internet, en un mot les ultimes.

Le projet qu'on entend réaliser concernera notamment la migration et la nutrition. A travers le CinemArena se véhiculeront des messages de sensibilisations des populations sur la thématique des migrations pour faire face ou prévenir le fléau de l'émigration irrégulière aussi bien que dans la lutte contre la malnutrition. Dans un premier moment le projet interviendra dans la Région du Centre-est en synergie avec le Projet d'appui à la création de micros entreprises juvéniles (JEM), qui sera mise en œuvre par l'OIM dans la même Région et financé toujours par la Coopération Italienne. La stratégie d'intervention du projet CinemArena, se base sur la participation des communautés locales et des différents acteurs de la société civile. Le projet impliquera les institutions locales, les ONG locales et internationales notamment italiennes, chefs traditionnels, leaders religieux et tous les autres acteurs intéressés au projet.

Dans un second moment, le projet interviendra dans d'autres régions du pays (Centre, Centre-Sud et Centre-Ouest) en synergie avec le Projet de Lutte contre la Malnutrition Chronique qui sera réalisé par des ONG italiennes.

Ils seront organisées trois campagnes éducatives au cours de la saison sèche de la durée de quatre mois pour un cout total de 0.3 million d'euro pour les dix-huit mois de durée de l'initiative.

6.6.3 Projet de Construction et d'équipement du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton à Bobo-Dioulasso (CNATAC)

Par cette initiative la Coopération italienne entend contribuer au développement économique du Pays en répondant favorablement à l'appel lancé lors de la Conférence des partenaires du Burkina Faso pour le financement du Plan national de développement économique et social (PNDES).

Le Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton à Bobo-Dioulasso (CNATAC) représente un investissement de considérable importance pour améliorer la filière du coton, qui représente un des piliers économiques du Burkina Faso. Le Centre pourra regrouper périodiquement 150 artisans (dans un centre national d'appui à la transformation artisanale du coton) et juridiquement (sous forme de Groupement d'Intérêt Economique - G.I.E viable), pour leur fournir la formation, des équipements techniques communs ainsi que des technologies adaptées.

L'objectif est d'améliorer durablement les performances techniques, économiques et financières des artisans intervenants dans la transformation artisanale du coton et des OPA résidents et non-résidents du Centre en mettant à leur disposition du matériel et des équipements techniques à usage collectif, des processus de production.

Le projet prévoit la construction d'un Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton, la formation et/ou perfectionnement en techniques professionnelles et en gestion de 150 artisans, la mise à disposition des équipements, outils et machines, la constitution d'un Groupement d'intérêt Economique des artisans et l'accès aux micro- crédits et un fonds rotatif de micro crédits.

Sous la responsabilité et la gestion de la Direction Générale de l'Artisanat du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA), le projet sera réalisé sur trois ans pour un coût total d'environ 4,5 Millions d'Euros.

7. CONCLUSIONS

Il est important de souligner que la programmation susmentionnée ne pourra se réaliser sans une situation politique sereine et collaborative. Les récentes élections ont conduit à un changement politique radical avec l'élection d'un nouveau président et la constitution d'un nouveau gouvernement. La communauté internationale et tous les partenaires techniques et financiers pourront contribuer au développement du pays si les conditions de vie sociale et politique sont assurées dans le respect des droits humains.